

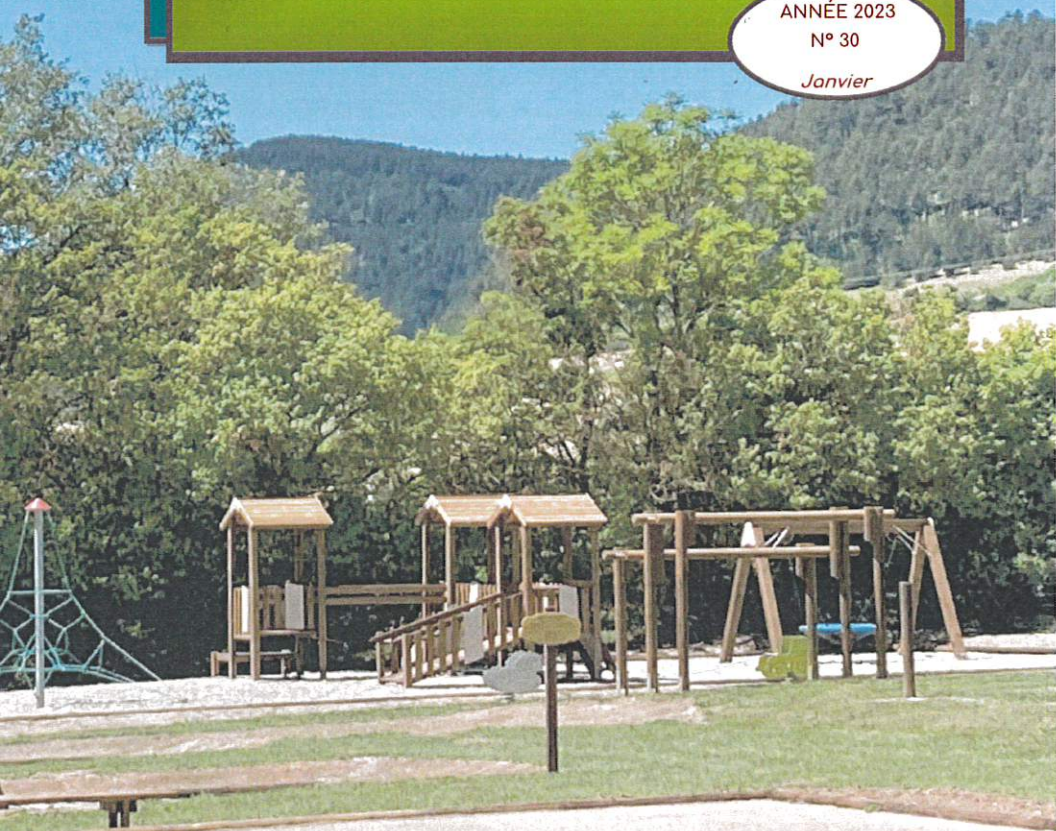


# BULLETIN MUNICIPAL DE LANUÉJOLS

ANNÉE 2023

N° 30

Janvier

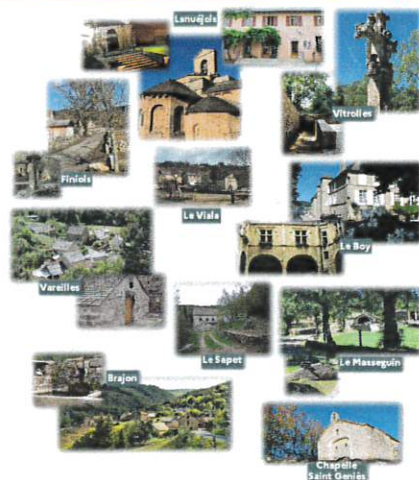




## SOMMAIRE

EDITORIAL	3
VIE DE LA COMMUNE	4
• Création d'un espace périscolaire	4
• Rénovation de l'aire de jeux	5
• Aménagement d'un accès PMR à la mairie	5
• Installation d'antennes de téléphonie mobile 4G	6
• Eclairage à LED & Extinction de l'éclairage public	6
• Une haie pour accueillir les pollinisateurs	7
• Ouverture de l'Agence Postale Communale	7
EAU & ASSAINISSEMENT	8
• Captages - Régularisation et travaux	8
• Plan des captages - Photos avant/après	9
• Eaux usées les bons gestes	10
• Les canards volent au secours du lagunage	11
• Les tarifs de l'eau	11
• La relève des compteurs d'eau	
FINANCES LOCALES	12
• Réalisé 2021	12
• Fiscalité communale 2021	12
• Subventions aux associations 2021	12
• Le Budget communal 2022	13
• Fiscalité communale 2022	13
• Subventions aux associations 2022	13
• Changement de trésorerie au 1er janvier 2023	13

VIE PRATIQUE	14
• Vie du Conseil Municipal	14
• Délestage électrique application Ecowatt	14
• Recensement militaire (ou citoyen)	14
• Application PanneauPocket	15
• Site internet de la commune	15
ENFANCE & JEUNESSE	16
• L'école communale - Rétrospective et projets	16
• Le fonctionnement de l'école pour l'année 2022-2023	16
• Les services périscolaires	17
• Inscriptions scolaires	17
• L'Association des Parents d'Elèves	17
• ALSH « Club des P'tits malins »	18
• Le club des ados	18
• Baludik : Plongée en Gaule-romaine à Lanuéjols	18
INTECOMMUNALITÉ	19
• Création d'une MAM, d'un ALSH et d'un Bureau France Services à Brenoux	19
• Permanence France Services	19
INFORMATIONS PRATIQUES	20



## EDITORIAL



Depuis la parution de notre dernier journal municipal, nous avons connu plusieurs crises qui sont venues affecter notre quotidien. Tout d'abord la crise sanitaire qui n'est peut-être pas terminée, Ensuite la crise géopolitique avec la guerre sur notre continent et ses conséquences économiques et enfin le changement climatique à présent bien ressenti avec le risque sur nos ressources en eau potable.

Malgré cet environnement difficile, votre Conseil Municipal, conformément aux engagements pris en 2020, a lancé plusieurs projets visant à améliorer les conditions de vie sur notre territoire.

Tout d'abord, l'aire de jeux a été entièrement rénovée. Au vu de la fréquentation des premiers mois de fonctionnement, nous pouvons nous féliciter que ce lieu soit ainsi devenu un espace convivial de rencontre apprécié de toutes les générations.

Pour faire face au défi climatique, les travaux de protection des 7 captages ont été terminés et ainsi, nous avons pu passer l'été caniculaire 2022 sans difficultés majeures.

Et enfin, après plusieurs mois de réflexion et d'investigations, nous avons pu trouver une solution intéressante pour augmenter la capacité d'accueil de notre école communale. Ce projet d'équipement périscolaire indispensable pour accueillir correctement les 50 enfants de notre école sera sans aucun doute le projet phare de ce mandat.

Le coût total de ces travaux n'aurait pas pu être supporté par le budget communal sans aides publiques et nous pouvons nous féliciter d'avoir pu mobiliser 80 % de subventions sur chacune de ces opérations. Je tiens donc à remercier les financeurs bien sûr, État et Département, mais aussi l'équipe municipale, sans oublier notre secrétaire de Mairie qui se sont mobilisés depuis maintenant bientôt 3 ans pour faire aboutir ces opérations.

Afin d'améliorer le quotidien des habitants, nous avons également œuvré pour l'installation de 2 antennes de téléphonie mobile qui verront le jour en 2023. Nous avons décidé l'ouverture d'une Agence Postale Communale à la Mairie en recrutant notre secrétaire à temps complet. Ce nouveau service connaît un succès croissant et facilite les démarches en créant du lien social indispensable à la vie de nos villages.

Vous pourrez découvrir tous ces projets plus en détails dans ce bulletin. Et en ce début d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2023 et vous assurer de notre détermination à œuvrer toujours plus pour notre commune.

Bonne lecture,  
Christian BRUGERON



## VIE DE LA COMMUNE

### CRÉATION D'UN ESPACE PÉRISCOLAIRE

Conformément au projet du mandat en cours, le Conseil Municipal s'est saisi de la problématique des locaux scolaires.

Si les locaux actuels, auxquels s'ajoutera l'espace de l'actuelle cantine, semblent suffisants et adaptés pour accueillir les 4 classes actuelles et leurs 50 élèves sur un même lieu, l'absence de local dédié à la garderie et à un espace de motricité handicapé gromement le fonctionnement de notre école.

Concernant la cantine, sa surface actuelle ne nous permet pas d'assurer le repas en un seul service et nous avons donc été contraints de proposer un fonctionnement en deux services, ce qui complique l'accueil des enfants pendant le temps méridien mais aussi le travail du personnel.

Après cette étude des besoins, réflexion et concertation avec les enseignants et le personnel communal, le projet de construction s'est donc naturellement orienté vers la création d'un

espace périscolaire comprenant cantine, garderie, salle de motricité et cour de récréation avec préau.

Afin de concrétiser ce projet, il a été ensuite nécessaire de rechercher un terrain à proximité de l'école, démarche qui s'est avérée complexe mais une opportunité s'est présentée courant 2021 et l'acquisition a pu être concrétisée début 2022.

A partir de là, notre maître d'œuvre a adapté le projet au terrain, nous a proposé des plans et a chiffré l'opération dont le montant, avec l'acquisition du terrain, s'élève à 870 000 euros HT.

Après sollicitations des financeurs, Etat et département, nous avons réussi à obtenir 80 % de subventions (435 000 euros de l'Etat et 261 000 euros du Département). Il restera donc à la charge du budget communal 20 % du coût total soit 174 000 euros.

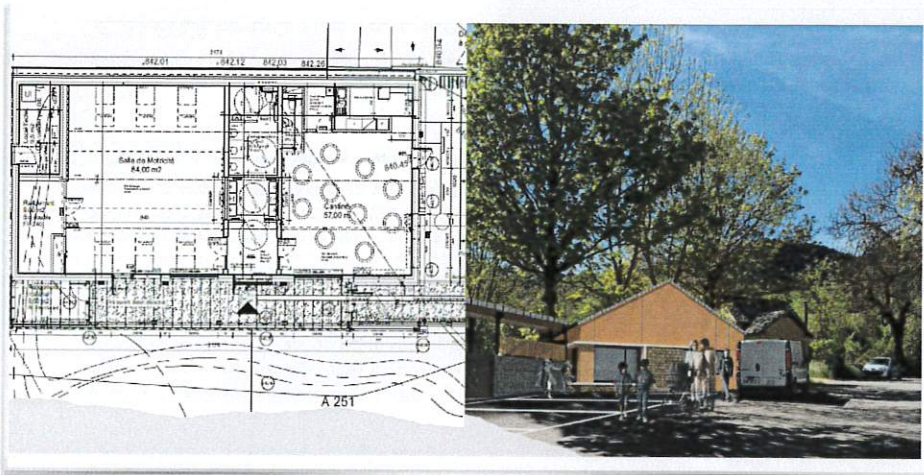
Ce nouvel espace, à proximité immédiate de l'école, sera composé d'une

grande salle de 84 m<sup>2</sup> dédiée à la garderie, aux activités de motricité et aux activités culturelles, et d'une cantine de 50 m<sup>2</sup> qui permettra aux enfants de déjeuner dans le calme et la sérénité en un seul service.

L'espace extérieur comprendra une grande cour de 600 m<sup>2</sup>, en partie végétalisée, utilisable pour des activités de sport et de plein air.

Cette opération essentielle pour pouvoir accueillir les enfants de la commune dans les meilleures conditions possibles n'a pu voir le jour que grâce à la mobilisation des élus, des enseignants, du personnel communal et bien sûr des financeurs, qu'ils soient tous ici remerciés.

Compte tenu du planning des travaux débutés en septembre 2022, nous espérons pouvoir profiter de ce nouvel équipement dès l'automne 2023.



## VIE DE LA COMMUNE

### RÉNOVATION DE L'AIRE DE JEUX



Après plus de 25 années de "bon et loyal" services, l'aire de jeux de la commune avait besoin d'une rénovation et d'une mise aux normes.

Cet espace très apprécié des habitants a accueilli plusieurs générations d'enfants de la commune, et on peut comprendre que la démolition des jeux, ait pu perturber certains qui y

ont passé beaucoup de bons moments.

Mais l'objectif de la municipalité était bien de redonner à ce lieu renové un caractère convivial et ludique en proposant des aménagements prévus pour tous les âges. Tout d'abord, un secteur dédié aux plus jeunes (3 à 6 ans) avec des jeux adaptés : pyramide, structure, balançoire, et modules à ressort, le tout sur sol amortissant.

Pour les plus grands, en plus du traditionnel toboggan et de la grande balançoire, a été installé une tyrolienne de 25 m et le terrain de foot a été renové.

Enfin pour les adultes, l'ensemble du mobilier (tables et bancs) a été remplacé, et pour donner à ce lieu un caractère convivial, un four à pain-pizza ainsi qu'un barbecue avec fontaine ont été installés à l'ombre des arbres, le terrain de pétanque éclairé a bien entendu été conservé.

Afin d'associer à ce projet les personnes en situation de handicap, les travaux de taille de pierres ont été confiés à l'ESAT de La Valette (Association le Clos du Nid).

Pour assurer la sécurité des utilisateurs et empêcher l'introduction d'animaux une clôture périphérique a été installée avec un portillon d'accès.

C'est le vendredi 8 juillet en fin d'après midi que l'aire de jeux du village a été inaugurée et ouverte au public. En présence de Monsieur MALAPERT directeur de cabinet du préfet de la Lozère, de Monsieur Didier COUDERC conseiller départemental, des élus du territoire, et des nombreuses personnes présentes pour l'occasion.

Au vu des réactions des premiers utilisateurs, enfants, parents, grands-parents on peut donc se féliciter d'avoir pu redonner à ce lieu emblématique un nouvel élan qui participera sans aucun doute au mieux vivre ensemble en créant du lien social indispensable à la vie de notre commune.

La soirée s'est poursuivie autour du tout nouveau four à pain mis en service pour l'occasion qui a permis de cuire des pizzas appréciées de tous grâce au talent reconnu de Camille notre pizzaiolo.

Montant des travaux : 115 330 € HT

Subventions obtenues : 74 %

Etat DETR : 35 871 €

Conseil Départemental : 50 000 €

Soit 29 459 € à la charge de la commune



### AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS PMR À LA MAIRIE

Depuis la loi du 11 février 2005, les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent obligatoirement être accessibles à tous les types de handicap (ou se mettre aux normes). Pour un ERP déjà existant comme la mairie de Lanuéjols, les bâtiments non-conformes à la norme PMR devaient s'engager à réaliser des travaux de rénovation dans un délai de 9 ans maximum à compter du 25 septembre 2015.

Une mise en accessibilité a donc été réalisée en 2021. Les travaux ont démarré le 27 avril pour se terminer le 02 juillet. Sont intervenus sur ce chantier : Vincent Naveth (Architecte), l'Entreprise Soltraf (Terrassement), l'Entreprise Bonnal

(Maçonnerie), la SARL Planchon (Electricité) et la SARL Gerbal (Menuiserie).

Une place de stationnement spécialement réservée aux PMR et revêtue en stabilisé a été créée au fond du « Pré du Curé » (jardin de l'ancien presbytère devenu aujourd'hui Mairie et salle des fêtes).

Jouxtant cette place, une rampe d'accès revêtue en dalles calcaires (provenant de l'ancien revêtement du parvis de l'église) longe le mur du cimetière puis la sacristie pour accéder à la mairie par la porte arrière. Elle s'intègre pleinement au patrimoine architectural existant de notre commune.

Cette rampe d'accès répond à des normes très précises (degré de la pente, dévers, sol non glissant, largeur de la rampe et de la porte d'accès, etc.). L'éclairage réglementaire est assuré par des spots encastrés à dé-

tection de mouvement dans le mur du cimetière et une applique sur le bâtiment de la mairie.

A l'occasion de ces travaux, la salle du conseil municipal a été aménagée et échangée avec celle qui accueillait les bureaux de Monsieur le Maire et de la Secrétaire de Mairie. Ceci dans un souci de favoriser un accès direct des PMR au secrétariat de Mairie et à l'Agence Postale Communale et aussi de limiter le coût des travaux à l'intérieur du bâtiment.

La commune se félicite de cette mise aux normes qui était nécessaire, tant pour permettre un accès adapté des Personnes à Mobilité Réduite aux services de la Mairie que pour l'intégration esthétique réussie de cet aménagement



Le montant des travaux s'élève à 55 362 € dont 31 228 € de subventions, pour 24 134 € à la charge de la commune





# VIE DE LA COMMUNE

## INSTALLATION D'ANTENNES TÉLÉPHONIE MOBILE 4G

En janvier 2018, le gouvernement et l'ARCEP annonçant les engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Ces engagements ont été retranscrits dans leurs licences actuelles pour les rendre juridiquement opposables.

La couverture des zones blanches, devenait ainsi une obligation pour les opérateurs, et, c'est dans ce cadre que la municipalité de Lanuéjols travaille depuis plus de 2 années pour identifier et faire admettre le caractère de « Zone Blanche » de notre commune.

C'est aujourd'hui acquis et un arrêté ministériel en date du 3 Avril 2021 oblige les opérateurs à déployer des antennes pour couvrir le territoire communal dans un délai de 2 ans.

C'est la société FREE MOBILE qui a été désignée pour porter le projet en concertation avec les services de l'état et la collectivité.

Les études radio sont terminées et les sites d'implantation proposés ont été validés.

Il y aura donc deux pylônes équipés d'antennes multi opérateurs, la première en bordure du cousse de Chapieu qui va couvrir la plus grande partie du territoire communal et une deuxième au dessus de la partie sommitale des combettes pour le village de Vitrolles.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, ces deux antennes installées courant 2023 répondront aux besoins des abonnés de tous les opérateurs et aux besoins de la collectivité en contribuant à l'aménagement numérique indispensable au développement de notre commune et c'est bien l'objectif de toute l'équipe municipale.

Les déclarations d'intention et les déclarations de travaux ont été déposées, elles sont bien sûr consultables en mairie et les travaux devraient débuter prochainement.



## ÉCLAIRAGE À LED & EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2018 la commune a lancé le renouvellement de l'éclairage public.

Cette opération en lien avec le Parc national des Cévennes postulant au label de Réserve International de Ciel Étoilé (RICE) dont seul en France bénéficie le Pic du Midi (Hautes-Pyrénées).

Ce plan ayant pour but de préserver le ciel nocturne de la pollution lumineuse mais aussi de réduire les dépenses énergétiques et donc financières liées à cet éclairage en remplaçant notamment les éclairages habituels par des lampes de technologie LED consommant beaucoup moins d'électricité.

La commune a décidé de profiter de ce plan financé en partie par des fonds européens (FEDER) gérés par la Région. Le coût est de 22 082 € dont 8 115 € financés par les fonds européens (33,75 %), co-financement du SDEE 6 596 € (29,87%) et 7 371 € (33,38%) par la commune.

Cet investissement devrait être rentabilisé en 6 ans grâce aux économies d'électricité réalisées. Le Conseil Municipal avait délibéré également pour une réduction de l'intensité de l'éclairage de manière durable.

**EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
 Protégeons la nature  
 Economisons l'énergie

du 1er octobre au 31 mai : 23 h 00 à 6 h 00  
 du 1er juin au 30 septembre : 1 h 00 à 6 h 00

Commune de Lanuéjols

En France, l'éclairage public représente 42 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales, soit près de 20 % de leur dépenses d'énergie.

Dépense annuelle électricité éclairage public :

2017 avant EP à LED : 5 770 €  
 2018 EP à LED : 3 910 €

C'est ainsi que dans un contexte d'augmentation générale du coup de l'énergie, le Conseil Municipal de Lanuéjols a donc validé l'extinction une partie de la nuit de l'éclairage public.

Après avoir rénové l'ensemble des lampes municipales en 2018, il est apparu opportun de réduire toujours plus les dépenses énergétiques en limitant la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité sans mettre en danger la sécurité des biens et de personnes.

C'est pourquoi, depuis début Octobre, 2022 l'éclairage municipal est éteint sur l'ensemble du territoire de la commune selon deux plages horaires :

- ◆ Du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mai de 23h à 06h
- ◆ Du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre de 01h à 06h

### Éteindre : que dit la loi ?

#### Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

La commune n'a pas obligation d'éclairer, elle peut mettre en place une extinction de nuit moyennant une communication préalable appropriée : délibération de la commune ; arrêté municipal de coupure de nuit ; information de la population ; signalisation

# VIE DE LA COMMUNE

## UNE HAIE POUR ACCUEILLIR LES POLLINISATEURS



Les pollinisateurs nous rendent de nombreux services ! On estime qu'en Europe, 84% des espèces végétales cultivées et 80% des espèces végétales sauvages dépendent d'eux. Sans les papillons, abeilles et autres bourdons, plus de pommes, de tomates ou de courgettes.

Or l'heure est à l'action car, depuis 2010 on estime que la population globale d'insectes dans le monde a chuté de 41%. Et les pollinisateurs sont bien sûr concernés.

Pour faire face à ce problème, la commune a répondu à l'appel du Parc national des Cévennes et son programme « pollinisateurs » en participant à l'une de ses actions emblématiques : la plantation de haies mellifères.

C'est dans ce cadre que nous nous sommes réunis le 09 janvier 2023 pour planter une haie qui s'ajoutera aux 20 km linéaires qui sont actuellement plantés sur tout le territoire du Parc.

Ces haies sont composées d'arbres et d'arbustes locaux qui produisent du nectar et du pollen, favorables aux insectes pollinisateurs. Mais elles ont bien d'autres avantages : elles freinent par exemple la vitesse du vent et protègent du froid. Les plants quant à eux filtrent l'eau grâce à

leurs racines et freinent le ruissellement tout en enrichissant le sol. Au-delà des pollinisateurs, les haies apportent également le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales et sert de corridor écologique. Et bien sûr nous avons espoir qu'elles deviennent jolies et participent à l'embellissement de notre commune !

Cette plantation a été réalisée par le Parc qui a confié, au Copage la coordination des chantiers et à l'entreprise BRL sa mise en œuvre avec l'appui de notre équipe technique municipale. Les plants ont été fournis par la pépinière Naudet et bénéficient, pour une grande majorité, de la marque « végétal local » (issues de semis de plantes sauvages locales). La commune s'est quant à elle engagée à entretenir ces haies. Une journée de formation des agents communaux sur leur entretien sera prochainement organisée par le Parc.

Nous espérons que les pollinisateurs apprécieront notre démarche, n'hésitez pas à poursuivre ces efforts chez vous pour que notre commune soit encore plus accueillante pour les pollinisateurs !



**Lanuéjols :** Plantation de 140 m linéaire dans l'aire de jeux.

**Les essences plantées :** Amétanchier des bois, Noisetier, Aubépine monogyne, Fusain d'Europe, Merisier, Poirier sauvage, Nerprun purgatif, Rosier des chiens, Alisier blanc, Cornouiller mâle, Sureau noir, Erable champêtre, Saule marsault

## OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



La commune de Lanuéjols a ouvert son Agence Postale Communale.

Le groupe La Poste ayant décidé d'augmenter sa présence sur le territoire en facilitant la création d'agences postales gérées par les collectivités, le conseil municipal, soucieux de proposer des services de proximité, a répondu favorablement à cette proposition de partenariat.

Depuis le mardi 22 mars la Mairie de Lanuéjols propose les services de la Poste.

L'implantation de cette Agence Postale Communale a permis à la secrétaire de mairie d'être employée à temps complet par la commune, le groupe La Poste venant rémunérer le temps consacré à l'activité postale. Des services identiques à un bureau

de poste y sont proposés : affranchissements, dépôts de courriers et colis ainsi que certains services bancaires proposés aux clients de la Banque Postale.

Un point numérique la Poste est disponible avec matériel informatique et imprimante à disposition du public. Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale sont les suivants : lundi, mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et le mercredi de 14 h à 18 h. Les horaires des levées du courrier restent inchangés. La distribution du courrier en boîtes aux lettres reste assurée par le groupe La Poste.

La salle de conseil municipal plus spacieuse et accessible aux personnes à mobilité réduite est donc dédiée à l'accueil du public mairie et

aux services de la Poste. L'ancien bureau du secrétariat est devenu salle de conseil municipal.

A cette occasion, l'organisation matérielle de la Mairie a été revue et du nouveau mobilier et des travaux de rafraîchissement ont été réalisés afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions. Tous ces travaux et mobilier induits par cette nouvelle prestation ont été assumés par le groupe La Poste. Cette opération associant la collectivité et le groupe La Poste amène à notre population un service de proximité inexistante jusqu'à aujourd'hui et on peut s'en réjouir.

**Tous nos services près de chez vous**

**Les services proposés :**

- Affranchissements
- Dépôt de courriers et colis
- Services bancaires
- Point numérique
- Distribution de courrier
- Services de proximité

**Nos services en ligne :**

- Paiement de taxes
- Paiement de factures
- Paiement de cotisations
- Paiement de contributions

**L'Agence Postale Communale**



# EAU / ASSAINISSEMENT

## CAPTAGES

### Régularisation et travaux

1996 : Mise en conformité des 9 captages

Lancement de la procédure administrative réglementaire et désignation d'un hydrogéologue agréé.

2012 - 2013 : Délimitation et acquisition des PPI

Estimation des acquisitions foncières des Périmètres de Protection Immédiats et des ouvrages annexes,

Instauration des servitudes de pratique agricole, forestière et travaux publics

2014 - 2017 : Arrêté d'utilité publique et mise en place d'un traitement par UV au Violo

Enquête publique (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire, enquête sur les servitudes),

Mise en place d'un traitement de désinfection UV au Violo

2018 - 2021 : Travaux de protection des PPI et mise en place d'un traitement UV à Brojon

La commune compte 7 Unités de Distribution d'eau (UDI) équipées de compteurs généraux et alimentées par 9 captages.

La phase administrative, la phase des acquisitions et la phase des travaux de protection des captages sont à présents terminés. Travaux sur les Périmètres de Protection Immédiat (PPI)

Travaux des PPI et des PPR	Montant HT en €
Montant des Travaux	186 500
Montant des subventions	145 000
Participation communale	41 500



Après plusieurs années de procédure et de travaux la régularisation de nos captages d'eau est enfin terminée; Notre commune compte 9 captages qui desservent 219 abonnés répartis en 7 unités de distribution (réservoirs).

Cette régularisation de la ressource en eau potable a permis de déterminer des périmètres immédiats, PPI (proche des captages) qui ont été acquis en pleine propriété par la commune et clôturés aux limites définies par un hydrogéologue agréé.

Pour les périmètres plus éloignés, appelés Périmètres de Protection Rapprochés (PPR), l'hydrogéologue a réglementé l'activité humaine (agricole, forestière, travaux divers) et des indemnités pour ses servitudes ont été versées aux exploitants ainsi qu'aux propriétaires.

Les travaux qui se sont terminés début 2022, ont concernés la clôture de tous les périmètres immédiats avec pose de portail sécurisé et la plupart des ouvrages de captages ont été rénovés afin de protéger et d'améliorer la res-

source tant en qualité qu'en quantité.

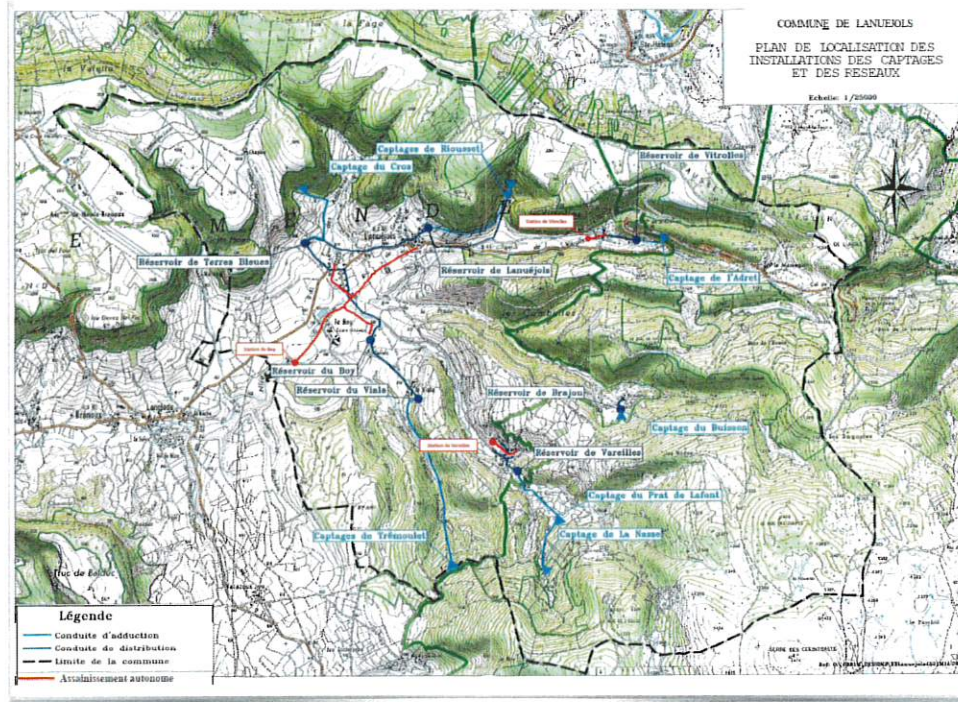
Afin de sécuriser la qualité de l'eau sur le village de Brojon, un équipement de traitement UV a été installé au bassin du village.

Grâce à tous ces travaux ainsi qu'aux nouveaux captages mis en service ces dernières années, nous avons pu passer l'été 2022 sans trop de difficultés en assurant à tous les abonnés de l'eau en quantité et en qualité.

Mais, un autre défi fort se présente à nous avec le transfert imposé de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité. Ce transfert issu de la loi NOTRe nous inquiète énormément et nous frustre.

En effet nous craignons de voir s'enlever le pris de l'eau avec peut-être un service moins efficace et plus éloigné des préoccupations du quotidien. Nous resterons donc très vigilants à la mise en place de ce service à l'échelle du territoire immense de notre communauté de communes.

# EAU / ASSAINISSEMENT



Captage de Riousset travaux Avant / Après



Captage de Trémoulet travaux Avant / Après

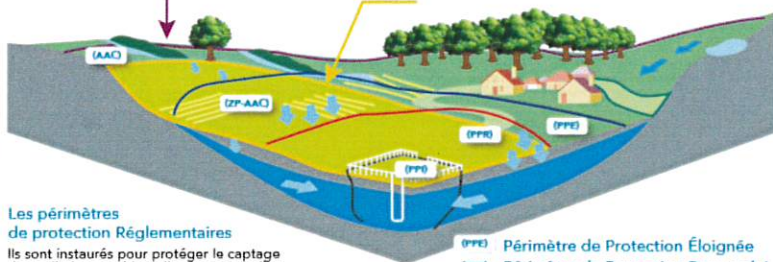


### AAC Aire d'Alimentation de Captage

correspond à la surface sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage

### ZP-AAC Zone de Protection de l'AAC

ensemble des secteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses. Elle correspond à une échelle d'intervention réaliste pour améliorer la qualité de l'eau au captage. En fonction du type de captage et de son environnement, il peut y avoir une ou plusieurs zones distinctes.



### Les périmètres de protection Réglementaires

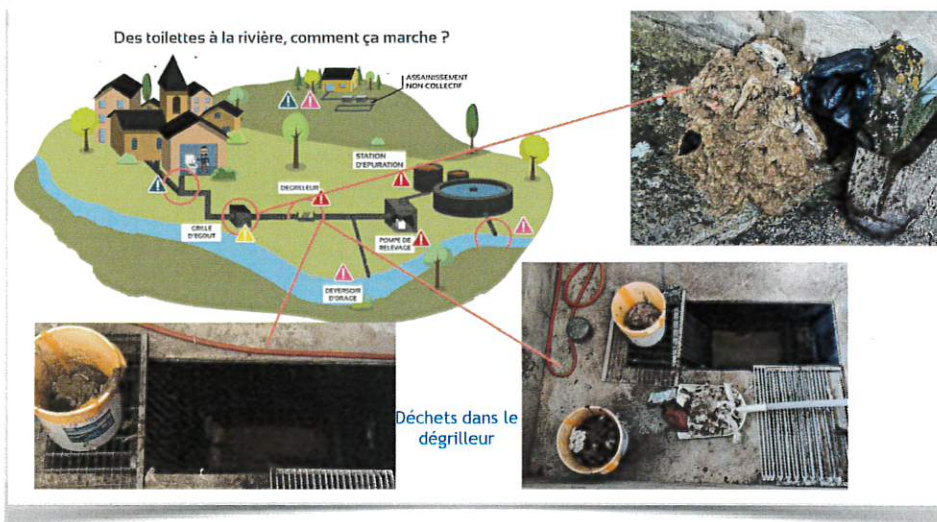
Ils sont instaures pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles. Leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffusées car les surfaces concernées ne le permettent pas.

- (PPI1) Périmètre de Protection Éloignée
- (PPI2) Périmètre de Protection Rapprochée
- (PPI3) Périmètre de Protection Immédiate



# EAU / ASSAINISSEMENT

## EAUX USÉES LES BONS GESTES



**ATTENTION : Même annoncées dégradables dans l'eau, les lingettes sont à l'origine de nombreux problèmes sur les systèmes d'assainissement : jetez-les à la poubelle !**

Bien que l'utilisation de lingettes soit devenue un réflexe pour un très grand nombre de consommateurs, elles n'en restent pas moins un textile à l'origine de problèmes importants, notamment sur les réseaux et en station d'épuration pour le traitement des eaux usées.

En effet, s'il ne faut que quelques heures à vos eaux usées pour parvenir à la station d'épuration, à contrario, les lingettes se décomposent très lentement ; elles arrivent donc à la station en quasi parfait état.

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- Bouche vos propres toilettes
- Obstrue les réseaux d'assainissement
- Provoque l'échauffement et la casse des pompes des stations de relevage

- Engorge les dégrilleurs des stations d'épuration.
- Perturbe la bonne épuration des eaux usées
- Peut générer des débordements des eaux usées vers le milieu naturel

Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc de NOTRE facture.

Pour rappel, afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et la préservation des milieux naturels, voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans vos poubelles, déchetteries ou pharmacies :

- Épluchures fruits et légumes
- Les substances chimiques (peinture, solvant, désherbant...)
- Les médicaments
- Les huiles et graisses (friture, cuisson, huile de vidange ...)

- Les objets solides (couches à jeter, mégot de cigarette, protection hygiénique, cotons-tiges ...)
- Les litières pour chat,
- et les lingettes

Il est rappelé que le règlement d'assainissement de la commune interdit tout rejet de corps solides dans les réseaux d'eaux usées dans l'article 6.

Il est donc demandé à chacun de jeter uniquement dans les toilettes le papier toilette homologué et ainsi respecter le règlement en faisant preuve de civisme non seulement pour la protection de notre environnement mais aussi pour le bon fonctionnement de nos équipements techniques et du personnel en charge des stations et du réseau d'assainissement collectif.

Ensemble, contribuons aux bons fonctionnements de nos services



# EAU / ASSAINISSEMENT

## LES CANARDS VOLENT AUX SECOURS DU LAGUNAGE

Le lagunage principal de la commune de Lanuéjols, dont la capacité épuratoire a été augmentée grâce à l'ajout d'un filtre planté de roseaux, se trouve depuis quelque temps envahi de lentilles d'eau.

Si la couleur vert fluo des bassins peut plaire à notre œil, les lentilles qui recouvrent l'ensemble de la station d'épuration perturbent le rendement épuratoire et contribuent au dysfonctionnement de l'ouvrage.

Nous aurions pu faire appel à des techniques mécaniques de brassage et d'oxygénation, mais ce sont des canards qui ont été introduits pour se nourrir des lentilles et redonner un fonctionnement normal à la station.

Grâce aux conseils éclairés des services du département, mais surtout

grâce à l'implication forte de notre agent Sébastien GERBAL, cette opération très "sympathique" a pu être conduite avec succès au cours de l'été, et aujourd'hui grâce aux canards, le lagunage a pu retrouver un fonctionnement normal.

Un seul regret tout de même, il avait été introduit 12 canards et aujourd'hui il n'en reste que 6. Tous les plus gros ont disparu... prélevés soit par un rapace soit par un chasseur indélicat... l'enquête est en cours...

On peut tout à fait comprendre le désarroi de Sébastien quand il a découvert le massacre de ses protégés, qu'il soit ici remercié comme son collègue Denis TRAUCHESSEC pour leur implication dans le suivi au quotidien des installations d'eau et d'assainissement de la commune.



## LES TARIFS DE L'EAU

### Les tarifs eau 2023

(facturation courant octobre 2022)

**Eau :**

Abonnement Maison : 50 € / Jardin : 30 €

Tarif eau : 1<sup>ère</sup> tranche (0 à 120 m<sup>3</sup>) 0,90 € / m<sup>3</sup>

Tarif eau : 2<sup>ème</sup> tranche (+ 120 m<sup>3</sup>) 0,35 € / m<sup>3</sup>

**Assainissement collectif :**

Abonnement : Maison : 50 €

Tarif tranche unique : 0,80 € / m<sup>3</sup>

**Toxes Agence de l'Eau Adour Garonne :**

	2022	2023
Redevance collecte	0,25	0,25
Redevance pollution	0,30	0,3

### Produit du rôle d'eau 2022

Nombre de Compteur : 219

Eau en m <sup>3</sup> :	14 473 €
Eau abonnement :	8 069 €
Redevance collecte :	3 685 €
Redevance pollution :	6 943 €
Redevance prélèvement :	926 €
Assainissement en m <sup>3</sup> :	11 247 €
Assainissement : abonnement :	6 904 €
<b>Total du rôle eau :</b>	<b>52 747 €</b>

## LA RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU



Les agents communaux passent chaque année relever les compteurs d'eau entre le 15 juillet et le 30 août.

**Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur et de prendre les mesures nécessaires si vous possédez un chien.**

En cas d'absence un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous voudrez bien nous transmettre impérativement votre index en déposant l'avis de passage dûment complété dans la boîte aux lettres de la mairie ou en nous communiquant votre relevé par courriel : [village.lanuejols@wanadoo.fr](mailto:village.lanuejols@wanadoo.fr)

Il est très important de nous communiquer vos index de compteur, car, sans retour de ce dernier un tarif estimatif est alors effectué. Cela peut éviter bien des désagréments lors de la régularisation de la consommation réelle.

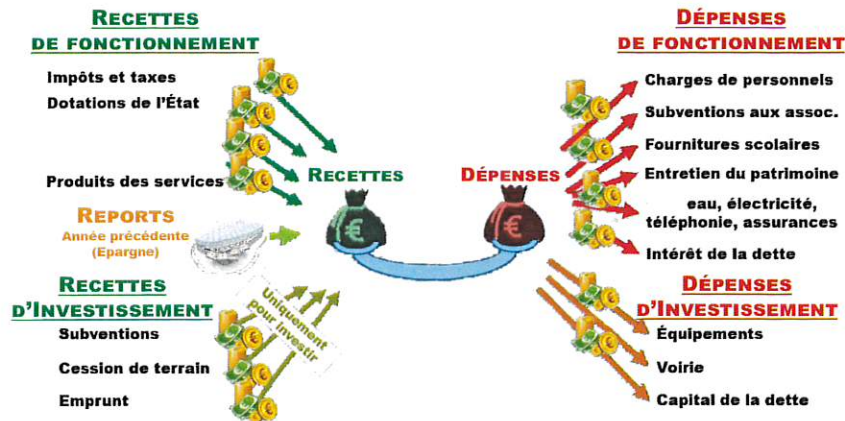


# FINANCES LOCALES

## RÉALISÉ 2021

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte Administratif est approuvé par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie.



Compte Administratif 2021	CA - Budget Principal		CA - Budget Eau / Assainissement	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	267 272,51 €	87 047,38 €	62 832,18 €	101 371,34 €
Recettes	318 931,86 €	164 482,63 €	54 281,94 €	47 188,00 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>51 659,35 €</b>	<b>77 435,25 €</b>	<b>- 8 550,24 €</b>	<b>- 54 183,34 €</b>
Résultat reporté N-1	23 957,33 €	547 989,98 €	10 463,54 €	116 997,73 €
Résultat de clôture	+ 75 616,68 €	+ 625 425,23 €	+ 1 913,30 €	+ 62 814,39 €

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 FISCALITÉ COMMUNALE 2021

Subventions 2021 6 500 €	
Amicale pompiers St Etienne du Valdonnez	200 €
Association Parents d'Elèves	1 500 €
Compagnie L'Hiver Nu	1 500 €
Club des 3 vallées	450 €
Foyer Rural de Langlade	1 300 €
Gym dynamique	100 €
Ligue contre le cancer	200 €
Tennis Club du Valdonnez	200 €
Valdonnez Football club	800 €
Chemin Urbain V	250 €

Pas d'augmentation par rapport à la hausse de

2021	Base	Taux	Produit
Taxe Habitation Rés. Secondaire	124 365	8,32 %	10 342 €
Foncier Bâti	289 910	*35,09 %	101 469 €
Foncier Non Bâti	13 082	181,51 %	23 745 €
Coef. Correcteur Foncier Bâti			- 44 519 €
<b>Total produit</b>			<b>91 037 €</b>

\* Répartition taux Foncier Bâti 35,09 % : 11,96 % part communale  
23,13 % part départementale

# FINANCES LOCALES

## LE BUDGET COMMUNAL 2022



Le Budget Communal est l'acte fondamental de la gestion municipale : il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : un programme financier qui évalue les Recettes et les Dépenses de l'année. Son élaboration et son approbation par le conseil municipal doivent respecter un calendrier réglementaire

Il est divisé en deux parties :

- une section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer la gestion courante des services rendus à la population
- une section d'investissement, dédiée aux opérations à moyen et long termes.

Budget Prévisionnel 2022	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	368 347 €	1 503 709 €
Budget Eau / Assainissement	65 224 €	240 529 €

*à noter*

L'équipe municipale s'efforce de ne pas trop utiliser la fiscalité comme variable d'ajustement. C'est la raison pour laquelle l'effort est prioritairement porté sur la maîtrise des dépenses. Mais avec la baisse régulière des dotations de l'état, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à atteindre.

## FISCALITÉ COMMUNALE 2022

Cette année encore la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition

2022	Base	Taux	Produit
Taxe Habitation sur Rés. Secondaire	122 964		10 227 €
Foncier Bâti	305 588	* 35,09 %	107 023 €
Foncier Non Bâti	14 298	181,51 %	25 952 €
Coef. Correcteur Foncier Bâti			- 46 955 €
<b>Total produit</b>			<b>96 247 €</b>

\* Répartition taux Foncier Bâti 35,09 % : 11,96 % part communale  
23,13 % part départementale

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Subventions : 7 200 €	
Amicale pompiers St Etienne du Valdonnez	200 €
Association Parents d'Elèves	1 500 €
Compagnie L'Hiver Nu	1 000 €
Club des 3 vallées	450 €
Foyer Rural de Langlade	800 €
Foyer Rural de Lanuéjols	1 400 €
Gym dynamique	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
F.N.A.C.A	150 €
Rendez-vous dans le Valdo	250 €
Valdonnez Football club	800 €
Tennis Club du Valdo	250 €

## CHANGEMENT DE TRÉSORERIE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023



**CHANGEMENT SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

Dans la continuité de la mise en place du nouveau réseau de proximité et dans une optique d'amélioration du service rendu à la fois aux collectivités territoriales et aux usagers, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Lozère a souhaité rééquilibrer les attributions des Services de Gestion Comptable (anciennement Trésorerie) du département et les mettre en « cohérence » avec la carte de l'intercommunalité, de sorte que toutes les communes d'un même établissement public de coopération intercommunale soient rattachées, avec ce dernier, au même SCG.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023 la commune de Lanuéjols et les communes de Brenoux et de Saint Etienne du Valdonnez sont rattachées au SCG de Langogne.

L'impact direct est pour l'utilisateur.

A présent votre interlocuteur est le SCG de Langogne.

Pour toute question et notamment sur vos factures à régler, réclamations etc... vous devez à présent vous adresser au :

SCG DE LANGOGNE

1 place de la République, BP 8  
48300 LANGOGNE

Tél. 04 66 69 01 69

Courriel  
sgc.langogne@dgfip.finances.gouv.fr



# VIE PRATIQUE

## VIE DU CONSEIL MUNICIPAL



**Réforme des règles de publicité des actes des collectivités**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui est affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune et sur l'application PanneauPocket dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté et approuvé par les membres du Conseil Municipal au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire de séance.

Ce procès-verbal est mis en ligne dans un délai d'une semaine après la prochaine séance du conseil municipal. Il est également consultable en mairie en version papier.

## DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE APPLICATION ECOWATT

Pour faire face au contexte de crise énergétique que le pays traverse actuellement, une réunion d'information s'est tenue le 5 décembre 2022 à la Préfecture de Mende avec les élus du Département afin de faire un point sur les éventuels délestages électriques.

En cas de forte tension sur le réseau électrique, des mesures exceptionnelles pourraient être mises en œuvre.

Il s'agit de coupures suivant des plages de 2h affectant alternativement des portions du Département et durant les pics de consommation.

Les créneaux horaires indicatifs sont de 7h30 à 13h et de 18h à 20h en semaine.

Les sites prioritaires définis par arrêté préfectoral ne sont pas concernés afin de maintenir les activités classées sensibles.

Pour se tenir informé des tensions sur le réseau, nous vous invitons à consulter le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

Vous serez informé des différents niveaux de vigilance :

- signal vert** : la consommation électrique est normale
- signal orange** : le système électrique est tendu, les écogestes sont à privilégier
- signal rouge** : le système électrique est très tendu, des coupures sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas.

## RECENSEMENT MILITAIRE (OU CITOYEN)

Les jeunes gens doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Cette démarche obligatoire doit être faite à la mairie de son domicile. Une attestation de recensement est alors délivrée.

Les pièces à produire le jour du recensement :

- le livret de famille de leurs parents,
- une pièce d'identité pour se faire recenser.



Ceux qui ne sont pas recenser doivent régulariser leur situation auprès de la mairie.

Cette attestation sera réclamée lors d'une inscription pour un examen ou un concours soumis au contrôle d'une autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée etc..).

Une fois le recensement effectué, les jeunes participent à la Journée Défense Citoyenne (JDC). A la fin de cette journée, organisée en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC également obligatoire pour toute inscription.

# VIE PRATIQUE

## COMMENT SE TENIR INFORMÉ DE LA VIE COMMUNALE ?

- De nombreux moyens de communication sont à votre disposition pour vous tenir informés :
- Par téléphone aux horaires d'ouverture de la mairie,
  - Par affichage dans les panneaux municipaux
  - Par le bulletin municipal
  - Sur le site internet de la commune : [www.lanuejols-lozere.fr](http://www.lanuejols-lozere.fr)
  - Sur l'application PanneauPocket

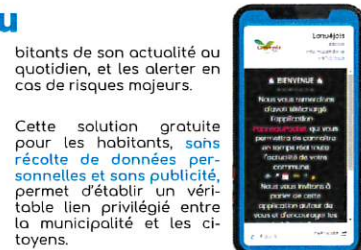
Si vous souhaitez diffuser une information pour votre association, contactez la mairie: [village.lanuejols@wanadoo.fr](mailto:village.lanuejols@wanadoo.fr)

## APPLICATION PANNEAU POCKET



La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket.

Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les ha-



bitants de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs.

Cette solution gratuite pour les habitants, **sans récolte de données personnelles et sans publicité**, permet d'établir un véritable lien privilégié entre la municipalité et les citoyens.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery

## SITE INTERNET



Rendez-vous sur <https://www.lanuejols-lozere.fr/>

- Le site internet est mis à jour très régulièrement. Vous y trouverez notamment :
- Toutes les informations et modalités de réservation de la salle communale,
  - Les arrêtés préfectoraux, municipaux et d'urbanisme,
  - Tous les formulaires de demande d'autorisation d'urbanisme,
  - Le Plan local d'Urbanisme (PLU), cartographie des risques naturels,
  - Les analyses d'eau,
  - Les Procès Verbaux du Conseil Municipal,
  - Les modalités d'inscriptions à l'école et à la cantine etc...

Cet outil est interactif, ludique et facile d'utilisation



# ENFANCE & JEUNESSE



## L'ÉCOLE COMMUNALE

### Rétrospective et projets

#### Ouverture d'une nouvelle classe :

Le dynamisme de l'école de Lanuéjols qui s'est traduit par une augmentation des effectifs en maternelle a permis l'ouverture d'une 4ème classe en 2020. 57 enfants y ont effectué leur rentrée. Afin de créer quatre espaces dédiés à l'enseignement, il a été nécessaire de repenser les lieux, le dortoir a ainsi été agrandi et transformé en salle de classe.

#### De nouvelles couleurs :

C'est paré de nouvelles couleurs, plus propices à la concentration et au calme, que l'école de Lanuéjols a accueilli les élèves pour la rentrée 2021. Les travaux de peinture et de réfection des sols ont été finalisés durant les vacances d'été pour un montant à charge de la commune de 9 825€.

#### Un nouveau matériel informatique :

Les enseignants et les élèves ont bénéficié d'un matériel informatique renou-

velé pour un investissement total de 8 831€ subventionné à 50% par l'Éducation Nationale, la municipalité ayant fait le choix de participer au programme École Numérique Innovations Ruralités, en partenariat avec l'Éducation Nationale.

#### Un nouveau départ pour Huguette...

Un autre temps fort de l'année 2021 a été le départ à la retraite d'Huguette MAZOYER, l'une de nos ATSEM depuis le 1er Novembre 1989.

Ses missions au sein de la collectivité ont suivi le développement de l'école et l'évolution des effectifs. Elle a collaboré avec 5 directeurs et une multitude d'enseignants, tout en assurant la continuité de l'accueil. Pendant toutes ces années, Huguette a été un peu l'âme de l'école.

Elle a vu grandir et a accompagné plusieurs générations d'enfants de la commune qui se souviennent d'elle avec un grand plaisir.

Quelle soit ici remerciée pour son investissement, son professionnalisme, son sérieux, et la confiance qu'elle inspirait aux enfants, aux parents, aux enseignants, mais aussi aux élus. Tous se joignent à municipalité pour lui souhaiter une nouvelle fois une excellente retraite bien méritée.

#### De nouvelles recrues :

Afin de pourvoir au remplacement de Mme MAZOYER et ainsi renforcer l'équipe des agents communaux mis à disposition auprès de l'école, la commune a choisi de recruter Mme Marie-Laure AFFLATET qui assure la garderie, la cantine et l'entretien des locaux. Pour répondre à l'augmentation des effectifs en maternelle et à l'ouverture d'une 4ème classe, Mme Prisciana BON a été recrutée dans le cadre d'un contrat aidé de septembre 2021 à janvier 2023, date de fin du contrat aidé.

#### Des plantations nouvelles :

Lundi 09 janvier 2023, les enfants de l'école ont participé à la plantation de haies mellifères sur le site de jeux, action menée en collaboration avec le Parc National des Cévennes (voir article à ce sujet).

#### Et un nouvel espace périscolaire à venir... (voir article à ce sujet)

C'est dans cette volonté d'amélioration continue et de travail en commun que l'ensemble de l'équipe municipale souhaite continuer à œuvrer pour l'école de Lanuéjols tout au long de ce mandat.

## LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

### Les enseignants

M. Antoine LARGUIER – Directeur / Enseignant classe maternelle (Toute Petite Section, Petite Section, Moyenne Section), Grande Section).  
25 élèves,

Mme Sabrina HUFSCMITT - Enseignante classe de CP (10 élèves),

Mme Lauriane CHABREUIL - Enseignante classe de CE1 (7 élèves),

Mme Mélina FRANGOS - Enseignante classe CE2, CM1, CM2 (9 élèves)

**Les horaires de l'école :**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

**Coordonnées de l'école :**

Ecole Publique de Lanuéjols  
le Village  
48000 LANUEJOLS

Tél. : 04 66 48 05 12  
Courriel : Ce.0480072T@ac-montpellier.fr

# ENFANCE & JEUNESSE

## LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

### Le personnel communal

Mme Michèle BRAGER : Aide maternelle, service cantine, surveillance de la cour pendant la pause méridienne et le soir garderie.

Mme Marie-Laure AFFLATET Garderie, cantine, entretien des locaux de vie.

Mme Emma DUVERT aide aux deux services de cantine.



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

### Pour pouvoir être inscrit à l'école l'enfant doit :

- avoir 2 ans révolus,
- être propre,
- être à jour de ses vaccinations.

Les inscriptions se font auprès du secrétariat de mairie.

*Vous devez vous munir de (originaux et copies) :*

- Le livret de famille,

- Un justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer... de moins de 3 mois),

- Les pages «vaccinations obligatoires» du carnet de santé,

- Du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde du / des enfant(s) (le cas échéant),

- Du certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans un autre établissement l'année précédente.

Ensuite il faut enregistrer l'inscription

### Garderie

Elle est assurée tous les jours :

le matin de 7h30 à 8h30

le soir de 16h45 à 18h00

Elle est gratuite.



### Cantine

Le service est assuré tous les jours.



Les repas préparés par le centre du Boy sont transportés peu avant midi, jusqu'à l'école, en containers sanitaires par Mme AFFLATET.

Le centre facture le repas 4,60 € à la commune qui demande aux familles une participation de 3,10 €.

Le repas est facturé à prix coûtant aux enseignants et est gratuit pour les 3 agents communaux.

Le règlement intérieur ainsi que les modalités d'inscription à la cantine sont consultables sur le site internet de la commune et affichés dans la cantine.

de votre enfant par le directeur de l'école élémentaire en présentant :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie ;

- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple)

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Créée en octobre 1985, l'Association de Parents d'élèves de l'école publique de Lanuéjols avait alors pour mission de s'occuper des activités «annexes» de l'école, telles que la cantine, les sorties scolaires, les rencontres sportives, etc.

Aujourd'hui, même si l'objectif reste le même, ses modalités de mise en œuvre ont quelque peu évolué. En effet, la cantine scolaire est maintenant gérée depuis plusieurs années par la commune. L'APE essaie, par les différentes opérations menées, de soutenir financièrement les projets des enseignants

et de maintenir la dynamique pédagogique qui caractérise l'école de Lanuéjols. Ainsi, les ressources de l'Association proviennent des cotisations, des actions menées et des subventions de fonctionnement, versées par la commune et le département principalement.

### Projets d'actions de l'APE pour 2022-2023 :

- Vente de pizzas chaque veille de vacances scolaires,
- Soirée Halloween le 31 octobre,
- Stand à Hyper U Mende le samedi 10/12 (vente de gâteaux préparés par les parents),
- Chocolats Jeff de Bruges avant Noël,
- Vente de brioches,

- Tombola,
- Marché aux fleurs,
- Fête de l'école,
- Photos de classes.

### Composition du bureau pour l'année scolaire 2022-2023 :

Présidente : Mélanie GERBAL  
Vice-Président : Benjamin BRUEL  
Secrétaire : Alice BRUGERON  
Trésorière : Mélanie LAURES





# ENFANCE & JEUNESSE

## ALSH « CLUB DES P'TITS MALINS



Le centre de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans

Horaires d'ouverture les mercredis en période scolaire :

- de 07h30 à 18h00 les mercredis en période scolaire
- Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :
- de 08h00 à 18h00 les mercredis en période scolaire

Le repas est à apporter par les parents. L'adhésion au Foyer Rural est obligatoire. Elle est de 10€ pour l'année.

Les tarifs sont en fonction du coefficient de la famille et du nombre d'enfants déposés (tarif dégressif à partir de 2 enfants).

### Contact :

Directeur de l'ALSH : Yvan BOUTRY

[foyer.rural.brenoux@gmail.com](mailto:foyer.rural.brenoux@gmail.com)

04 66 48 00 19 / 06 78 29 98 05

Site internet du Foyer Rural Langlade-Brenoux :

<https://sites.google.com/view/foyer-rural-langlade-brenoux/accueil>

Tarifs	1 enfant			
	Journée		Demi-journée	
	Famille	CCSS	Famille	CCSS
0-600	6	8	3	4
651-800	11	3	5.5	1.5
801-7000	14	0	7	0



## LE CLUB DES ADOS

Le club ado est un espace dédié aux adolescents pour se détendre et créer des projets en commun en période scolaire. Il est ouvert aux jeunes dès 12 ans jusqu'à 17 ans.

Tarifs: adhésion au foyer rural 10 €

Site internet du Foyer rural pour les modalités d'inscription :

<https://sites.google.com/view/foyer-rural-langlade-brenoux/club-ado>

Horaires: le Jeudi 17h - 19h30 à la Salle des fêtes de Langlade



## BALUDIK : PLONGÉE EN GAULE-ROMAINE À LANUÉJOLS !



La Lozère est dotée de multiples atouts patrimoniaux mais ceux-ci sont souvent trop valorisés. Fort du constat que de nombreux touristes, mais aussi les locaux, ne découvrent pas les richesses du département par manque de connaissances, le Conseil départemental de la Lozère a souhaité développer une application gratuite, avec des parcours à télécharger, afin de mettre en valeur ce patrimoine de façon ludique.

Baludik, est une application gratuite, téléchargeable à partir de tous les smartphones. Les circuits, d'une durée d'1 à 2 heures, sont particulièrement adaptés aux familles avec des enfants.

Grâce à sa richesse patrimoniale, la commune de Lanuéjols a ainsi été retenue pour l'installation de cette application.

Pour mettre en place ce circuit piéton de 1km, des groupes de travail composés de professionnels du Conseil départemental, du Pays d'art et d'histoire, de l'Office de tourisme de la Communauté de Communes, des élus de la commune ont permis de définir le parcours et un fil conducteur pour l'énigme.

Ainsi, depuis 2021, à partir du mausolée gallo-romain, les visiteurs de tous âges découvrent le village de manière ludique à travers les yeux de Balbinus, un jeune romain, et remplissent des missions pour progresser dans l'aventure.

Téléchargez l'application Baludik



[www.baludik.fr](http://www.baludik.fr)



# INTERCOMMUNALITE

## CRÉATION D'UNE M.A.M, D'UN A.L.S.H ET D'UN BUREAU FRANCE SERVICES À LANGLADE



En mars 2018, la Communauté de Communes Mont Lozère a ouvert une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à Langlade dans un bâtiment appartenant à la commune de Brenoux.

Depuis, cette solution d'accueil pour les jeunes enfants a convaincu les parents du territoire puisqu'à ce jour 12 enfants sont accueillis par 3 assistantes maternelles.

Dans le même temps l'ALSH de la CCML porté par le Foyer Rural de Langlade s'est structuré et se trouve à l'étroit dans la salle des fêtes de Langlade.

C'est pourquoi après réflexion, le conseil communautaire a décidé la construction d'un bâtiment à Langlade qui regroupera donc des locaux dédiés à l'ALSH, à la MAM qui pourra se développer pour accueillir jusqu'à 16 enfants et un bureau pour les permanences France Services complètera cette offre de services communautaires.

Ce projet dont le coût avoisinera les 700 000 € HT a pu bénéficier de 80 % de subventions et les travaux devraient débuter très prochainement.



Création d'une M.A.M, d'un A.L.S.H et d'un bureau France Services à Brenoux

## PERMANENCE FRANCE SERVICES

A Lanuéjols la permanence a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à la mairie.

Je souhaite actualiser ma situation sur Pôle Emploi

Marjorie 36 ans

J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli

Josiane 65 ans

Je ne sais pas vers qui me tourner pour faire mon permis de conduire

Malo 28 ans

**VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !**

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France Services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

**PERMANENCE**

**France services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**DANS LE VALDO CHAQUE MOIS**

<p><b>1<sup>er</sup> JEUDI</b></p> <p>9h30-12h</p> <p>mairie St-Etienne du Valdonnez</p>	<p><b>3<sup>ème</sup> JEUDI</b></p> <p>9h30-12h</p> <p>mairie St-Etienne du Valdonnez</p>
<p>13h30-16h</p> <p>mairie Lanuéjols</p>	<p>13h30-16h</p> <p>bibliothèque salle des fêtes de Langlade</p>

CONTACT ET INFOS : 04.66.46.69.85  
[www.ccmontlozere.fr](http://www.ccmontlozere.fr)



# INFORMATIONS PRATIQUES



MAIRIE DE LANUÉJOLS  
Place Adrien Vitrolles  
48000 LANUÉJOLS

04 66 48 00 82  
village.lanuejols@wanadoo.fr

## Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

- Lundi : 08 h 30 - 12 h 30
- Mardi : 08 h 30 - 12 h 30
- Mercredi : 14 h 00 - 18 h 00
- Jeudi : 08 h 30 - 12 h 30  
13 h 30 - 17 h 30

Permanence de M. le Maire le jeudi à partir de 16h00, sans RDV



## Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale (APC)

- Lundi : 8 h 30 - 12 h 30
- Mardi : 8 h 30 - 12 h 30
- Mercredi : 14 h 00 - 18 h 00
- Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30

Retrouvez nous sur le site internet de la commune;  
[www.lanuejols-lozere.fr](http://www.lanuejols-lozere.fr)



## Eclairage Public :

Les lampadaires en panne sont à signaler à la mairie.

## SALLE COMMUNALE

Réservations : UNIQUEMENT auprès du régisseur de la salle communale,  
Mme HUGON : [sallemunicipaledelanuejols48@gmail.com](mailto:sallemunicipaledelanuejols48@gmail.com)

ou sur la page internet :

<https://www.lanuejols-lozere.fr/accueil/la-salle-communale/>




TARIFS SALLE COMMUNALE à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2022	PETITE SALLE		PETITE SALLE + GRANDE SALLE	
	Tarif hiver du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Tarif été du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	Tarif hiver du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Tarif été du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre
Habitants de la commune	120 €	75 €	250 €	150 €
Personnes Extérieures à la commune	150 €	100 €	300 €	200 €
Habitants de la commune <i>uniquement le mercredi de 13h à 18h</i>	80 €	30 €		
Associations non lucratives de la commune et du Valdonnez	Gratuité		Gratuité	
Associations extérieures Valdonnez (8 heures ou à la journée)			150 €	65 €

Caution pour toute location (même gratuite) 200 €.

### Sont inclus dans la location :

- ☞ La cuisine
- ☞ La vaisselle
- ☞ Les produits de nettoyage

### Sont exclus de la location :

- ☞ la sono, la vidéo

**Le mobilier ne doit pas être sorti à l'extérieur**



DECHETTERIE

Saint Etienne du Valdonnez  
04 66 47 10 28

**Ouverture** : - Mercredi : 9 H / 12 H et 13 H 30 / 17 H

- Samedi : 9 H / 12 H